

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie, ce lundi 29 novembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : Patrick PIQUET-BACQUET – Hervé STOCKMAN – Benoît AMBROZY – Mélanie RYCKEWART – Marjorie MATHE

Etaient absents : Christophe BASSEZ – Sophie FAILLY

Après avoir désigné Arnaud PAVY, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2021, l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DEC 11/2021 : Avenant n°3 au marché des assurances « dommage aux biens »
 - DEC 12/2021 : Réalisation d'un emprunt de 400 000,00 Euros auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le financement des opérations d'investissements prévues au budget 2021
- **Accepte** la décision modificative n°3 au budget primitif 2021
- **Approuve** la mise en œuvre des suites administratives à donner aux dépôts sauvages constatés sur le territoire de la commune
- **Sollicite** les subventions auprès du Plan France Relance portant sur la continuité pédagogique dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- **Approuve** le calendrier de dérogations au principe du repos dominical des salariés dans le commerce de détail
- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, les subventions au taux maximum, pour les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire Ovide Leroy

- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, les subventions au taux maximum, pour le remplacement de la toiture de la Salle Caullet

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, pour la mise à disposition de ses agents du service de Santé et Sécurité au Travail

- **Sollicite** les subventions auprès du Plan France Relance dans le cadre de l'appel à projet national mesure 13 « Projets Alimentaires Territoriaux » volet b, pour le projet du spectacle participatif et co-construit autour du monde agricole et de l'alimentation dans le cadre des Gohelliades en 2023

- **Décide** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021

- **Décide** l'adhésion à l'association ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants)

- **Décide** d'appliquer une augmentation de 3% pour l'ensemble des tarifs prévus au profit de la commune pour l'année 2022 (hors restauration scolaire)

- **Maintient** la subvention accordée pour les voyages éducatifs pour l'année scolaire 2021/2022

- **Valide** la convention de restauration avec hébergement avec le Collège René Cassin et décide de maintenir le prix du repas pour la cantine des écoles élémentaires à 3,38 €

- **Accorde** les subventions pour les projets des écoles maternelles, primaires et le Collège

- **Décide** d'attribuer des subventions, dans le cadre de l'accompagnement par la ville, aux associations sportives pour les enfants de moins de 18 ans et aux associations socio-éducatives et culturelles pour les enfants de moins de 25 ans

- **Demande** les subventions au titre des contrats de ville auprès de la Région (pour Nos Quartiers d'Eté) et de l'ANCT dans le cadre de la Politique de la Ville pour les 3 actions : Mon quartier d'agrandit – Harcèlement scolaire – Les culottées loossoises

- **Accepte** l'acquisition par la commune, à la SCI du Grand Mont, de l'immeuble 15 Rue Ferrer

- **Consent** au profit de GRTgaz une servitude de passage de canalisation souterraine sur la parcelle Y n°1101

- **Emet** un avis favorable au projet de la société Truite Service d'extension des installations de son exploitation visant à augmenter la capacité de production de transformation des truites fraîches du site implanté sur la commune

- **Informations et questions diverses :**

- Pacte financier et fiscal de la CALL

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 1^{er} décembre 2021

Jean-François CARON,
Maire de Loos-en-Gohelle,
Par délégation